

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1144

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 14 par les deux phrases suivantes :

« Parmi ces critères, pourra être pris en compte le fait que l'auteur de l'offre considérée soit détenteur d'un label responsabilité sociétale des entreprises vérifié par un organisme tiers indépendant et reconnu par l'État. Un décret pris après consultation des parties prenantes fixe la liste des labels sectoriels responsabilité sociale des entreprises concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite inciter le recours aux labels RSE attestés par des Organisme Tiers Indépendants (OTI) reconnus par l'Etat.

La commande publique peut, et doit, servir de levier pour une réindustrialisation décarbonée et une transition et planification environnementale des entreprises. En privilégiant et valorisant des soumissionnaires détenteur de labels RSE vérifié par un OTI, et ayant obtenu la reconnaissance formelle de l'État, la commande publique contribuerait activement à l'attrait de ces labels RSE et à

la croissance des ambitions de décarbonation. Par ailleurs, ces labels permettent des garanties non seulement environnementales mais également sociales des entreprises soumettant une offre et valorisent leur responsabilité éthique. Cet amendement est issu d'une proposition d'amendement en commission du groupe Socialistes et apparentés.